

RCS : EVREUX Code greffe : 2702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

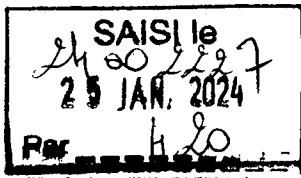
**Le greffier du tribunal de commerce de EVREUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00272 Numéro SIREN : 810 195 388 Nom ou dénomination : @TENSION
--

Ce dépôt a été enregistré le 25/01/2024 sous le numéro de dépôt 420

Certifié conforme à
l'original



Expertise comptable | Conseil | Audit

@TENSION
Electricité générale & Plomberie
ZA du Buisson - 27600 SAINT-AUBIN SUR GAILLON
02 32 53 59 85
Siret 810 195 388 00022

@tension

Rue Couture du haut bois ZA du Buisson
27600 SAINT-AUBIN-SUR-GAILLON

ÉTATS FINANCIERS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

fiteco.com



893 Route de Paris

27000 EVREUX

Tél : 0232391261

E.mail : evreux@fiteco.com

Siren : 810195388

SOMMAIRE

<i>Attestation de présentation</i>	3
ÉTATS FINANCIERS	5
<i>Bilan simplifié</i>	6
<i>Compte de résultat simplifié</i>	7
<i>Soldes intermédiaires de gestion</i>	8
<i>Annexes légales</i>	9
DÉTAIL DU BILAN	11
<i>Bilan simplifié détaillé</i>	12
<i>Bilan simplifié détaillé (suite)</i>	13
DÉTAIL DU COMPTE DE RÉSULTAT	14
<i>Compte de résultat simplifié détaillé</i>	15
DOCUMENTS FISCAUX	17
<i>Liasse fiscale</i>	18

Attestation de présentation

En notre qualité d'expert-comptable et conformément à notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise @tension pour l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	572 355,47 Euros.
Chiffre d'affaires	340 664,98 Euros.
Résultat net comptable	41 073,11 Euros.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

A EVREUX, le 29/03/2023.

Alexia LUKACOVIC,
Expert-Comptable.

ÉTATS FINANCIERS

Bilan simplifié

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.dep.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	11 344	11 291	53	235	- 182
Immobilisations corporelles	5 501	5 072	428	1 028	- 600
Immobilisations financières					
ACTIF IMMOBILISE	16 845	16 363	482	1 263	- 781
Actif circulant					
Matières premières, appro. en cours de production	208 669		208 669	123 218	85 451
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	57		57		57
Clients et comptes rattachés	344 176		344 176	77 441	266 735
Autres créances	17 945		17 945	12 030	5 915
Valeurs mobilières de placement					
Banques, C.C.P., et autres disponibilités					
Caisse					
Charges constatées d'avance	1 026		1 026	564	462
ACTIF CIRCULANT	571 874		571 874	213 252	358 622
TOTAL GENERAL ACTIF	588 718	16 363	572 355	214 515	357 840
PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation
Capitaux Propres					
Capital social ou individuel (dont versé : 12 500)		12 500		12 500	
Ecart de réévaluation					
Réserve légale		1 900		1 900	
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau		54 367		36 163	18 204
Résultat de l'exercice		41 073		18 205	22 868
Résultat de l'exercice précédent à affecter					
Provisions réglementées					
CAPITAUX PROPRES		109 840		68 767	41 073
Dettes					
Provisions					
Emprunts et dettes assimilées		95 186		43 161	52 025
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		805		805	
Fournisseurs et comptes rattachés		33 391		20 147	13 244
Autres dettes		138 308		81 636	56 672
Produits constatés d'avance		194 825			194 825
DETTE		462 515		145 748	316 767
TOTAL GENERAL PASSIF		572 355		214 515	357 840

Soldes intermédiaires de gestion

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Ventes de marchandises		6 392	- 6 392	-100
- Coût direct d'achat	-3 167	-4 917	1 750	35,59
+/- Variation du stock de marchandises				
Marge commerciale (I)	3 167	11 309	- 8 142	-72,00
Taux de marge commerciale	%	176,91 %		
+ Production vendue	340 665	453 856	- 113 191	-24,94
+ Production stockée	-109 294	-117 353	8 059	6,87
+ Production immobilisée				
Production de l'exercice	231 371	336 503	- 105 132	-31,24
- Matières premières et approvisionnements consommés	-51 689	119 762	- 171 451	-143,16
- Sous-traitance directe	-2 342	1 138	- 3 480	-305,80
Marge brute sur production (II)	285 403	215 602	69 801	32,37
Taux de marge brute sur production	123,35 %	64,07 %		
MARGE BRUTE GLOBALE (I + II)	288 569	226 911	61 658	27,17
Taux de marge brute globale	124,72 %	66,18 %		
- Services extérieurs et autres charges externes	67 107	53 368	13 739	25,74
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	221 462	173 543	47 919	27,61
Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	95,72 %	50,61 %		
+ Subventions d'exploitation				
- Impôts, taxes et versements assimilés	2 389	1 776	613	34,52
- Salaires et traitements	120 170	111 405	8 765	7,87
- Charges sociales	48 765	39 188	9 577	24,44
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	50 138	21 174	28 964	136,79
Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	21,67 %	6,18 %		
+ Reprise sur amortissements et provisions				
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	781	781		0,00
- Dotations aux provisions sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur actif circulant				
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante	247	530	- 283	-53,40
- Autres charges de gestion courante	309	151	158	104,64
+ Transfert de charges d'exploitation		763	- 763	-100
RESULTAT D'EXPLOITATION (hors charges et produits financiers)	49 295	21 534	27 761	128,92
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	21,31 %	6,28 %		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations				
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés				
+ Reprises sur provisions financières				
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
- Dotations financières aux amortissements et provisions				
- Intérêts et charges assimilées	197	117	80	68,38
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	49 097	21 418	27 679	129,23
Résultat courant / chiffre d'affaires	21,22 %	6,25 %		
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital				
+ Reprises sur provisions & transferts de charges except°.				
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
- Participation des salariés aux résultats				
- Impôts sur les bénéfices	8 024	3 213	4 811	149,74
RESULTAT NET COMPTABLE	41 073	18 205	22 868	125,61
Résultat net / chiffre d'affaires	17,75 %	5,31 %		

Annexes légales

@tension

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 570 479,44 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 41 073,11 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 29/03/2023 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- En cours de production de biens : ils sont valorisés au coût de revient de production.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

@tension

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 1 026 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avances(48600000)	1 026
TOTAL	1 026

8.2 - Charges à payer = 19 039 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	6 662
Fournisseurs factures non parv(40810000)	6 662
Dettes fiscales et sociales :	12 378
Charges à payer(42860000)	5 620
Autres charges à payer(43860000)	6 758
TOTAL	19 039

DÉTAIL DU BILAN

Bilan simplifié détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	11 344	11 291	53	235	- 182
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	11 344		11 344	11 344	
<i>Amortissement site internet</i>		11 291	-11 291	-11 109	- 182
Immobilisations corporelles	5 501	5 072	428	1 028	- 600
<i>Matériel industriel</i>	5 501		5 501	5 501	
<i>Amortissement matériel industr</i>		5 072	-5 072	-4 472	- 600
Immobilisations financières					
ACTIF IMMOBILISE	16 845	16 363	482	1 263	- 781
Actif circulant					
Matières premières, approv., en cours de production	208 669		208 669	123 218	85 451
<i>Stocks de matières premières</i>	194 745		194 745	72 602	122 143
<i>Travaux en cours</i>	13 924		13 924	50 617	- 36 693
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	57		57		57
<i>Tiers créditeurs</i>	57		57		57
Clients et comptes rattachés	344 176		344 176	77 441	266 735
<i>Clients</i>	284 439		284 439	77 441	206 998
<i>Clients - produits non encore facturés</i>	59 737		59 737		59 737
Autres créances	17 945		17 945	12 030	5 915
<i>Fournisseurs</i>				659	- 659
<i>Fournisseurs collectif</i>	180		180	649	- 469
<i>Salaires</i>				434	- 434
<i>Taxes sur le ca déductible</i>				38	- 38
<i>Tva abs</i>	745		745	2 001	- 1 256
<i>Crédit de tva</i>	5 613		5 613		5 613
<i>Tva à régulariser actif</i>	4 085		4 085	2 053	2 032
<i>Tva à régulariser</i>	1 120		1 120		1 120
<i>Tva sur fnp</i>	988		988	983	5
<i>Nouvel environnement</i>	90		90	90	
<i>Sarl aux 100 bornes</i>	5 125		5 125	5 125	
Valeurs mobilières de placement					
Banques, C.C.P., et autres disponibilités					
Caisse					
Charges constatées d'avance	1 026		1 026	564	462
<i>Charges constatées d'avances</i>	1 026		1 026	564	462
ACTIF CIRCULANT	571 874		571 874	213 252	358 622
TOTAL GENERAL ACTIF	588 718	16 363	572 355	214 515	357 840

Bilan simplifié détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 12 500)	12 500	12 500	
<i>Capital</i>	12 500	12 500	
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	1 900	1 900	
<i>Réserves légale</i>	1 900	1 900	
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	54 367	36 163	18 204
<i>Report à nouveau</i>	54 367	36 163	18 204
Résultat de l'exercice	41 073	18 205	22 868
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES	109 840	68 767	41 073
Dettes			
Provisions			
Emprunts et dettes assimilées	95 186	43 161	52 025
<i>Prêt 10001009906</i>	31 627	40 554	- 8 927
<i>Banque ca</i>	63 559	2 606	60 953
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	805	805	
<i>Acomptes clients 10%</i>	805	805	
Fournisseurs et comptes rattachés	33 391	20 147	13 244
<i>Fournisseurs collectif</i>	26 729	14 134	12 595
<i>Fournisseurs factures non parv</i>	6 662	6 013	649
Autres dettes	138 308	81 636	56 672
<i>Clients</i>	15 294	29 190	- 13 896
<i>Salaires</i>	1 863	1 191	672
<i>Acompte personnel</i>	260	42	218
<i>Charges à payer</i>	5 620	3 839	1 781
<i>Urssaf</i>	1 517	1 931	- 414
<i>Cibtp</i>	2 376	3 384	- 1 008
<i>Pro btp</i>	1 899	1 491	408
<i>Autres charges à payer</i>	6 758	12 728	- 5 970
<i>Prélèvement à la source</i>	49		49
<i>Etat</i>	5 079	2 361	2 718
<i>Tva à décaisser</i>		4 958	- 4 958
<i>Tva 20,00</i>	10 038	7 739	2 299
<i>Tva 10,00</i>	1 397	108	1 289
<i>Taxes sur le chiffre d'affaires sur factures à établir</i>	1 614		1 614
<i>Etat charges à payer</i>		1 006	- 1 006
<i>Taxe d'apprentissage</i>		466	- 466
<i>Associés - comptes thomas</i>	439	439	
<i>Benard tp</i>	84 105	10 762	73 343
Produits constatés d'avance	194 825		194 825
<i>Produits constatés d'avance</i>	194 825		194 825
DETTES	462 515	145 748	316 767
TOTAL GENERAL PASSIF	572 355	214 515	357 840

DÉTAIL DU COMPTE DE RÉSULTAT

DOCUMENTS FISCAUX

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise : <u>@ension</u>										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise : <u>Rue Couture du haut bois ZA du Buisson</u> <u>27600 SAINT-AUBIN-SUR-GAILLON</u>											
SIRET		8 1 0 1 9 5 3 8 8 0 0 0 1 4									
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2					
										Exercice N dossier	
										13 1 1 1 2 1 0 2 1 2	
ACTIF											
										Brut	
										Amortissements Provisions	
										Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * 010		012							
		Autres * 014	11 344	016	11 291		53				
	Immobilisations corporelles * 028	5 501	030	5 072		428					
	Immobilisations financières * (1) 040		042								
	Total I (5) 044		16 845	048	16 363		482				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production * 050	208 669	052		208 669					
		Marchandises * 060		062							
	Avances et acomptes versés sur commandes 064	57	066		57						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés * 068	344 176	070		344 176					
		Autres * (3) 072	17 945	074		17 945					
	Valeurs mobilières de placement 080		082								
	Disponibilités 084		086								
	Charges constatées d'avance * 092	1 026	094		1 026						
	Total II 096		571 874	098		571 874					
	Total général (I + II) 110		588 718	112	16 363		572 355				
PASSIF											
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel * 120				12 500						
	Écarts de réévaluation 124										
	Réserve légale 126				1 900						
	Réserves réglementées * 130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131										
	Report à nouveau 134				54 367						
	Résultat de l'exercice 136				41 073						
	Subventions d'investissement 137										
	Provisions réglementées 140										
	Total I 142					109 840					
Provisions pour risques et charges Total II 154											
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées 156				95 186						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164				805						
	Fournisseurs et comptes rattachés * 166				33 391						
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169		4 39		138 308						
	Produits constatés d'avance 174				194 825						
Total III 176					462 515						
Total général (I + II + III) 180					572 355						
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an 193		(4) Dont dettes à plus d'un an 195		22 652						
	(2) Dont créances à plus d'un an 197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * 182								
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs 199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice * 184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : @tension										Néant ☐	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410	11 344	412		414		416		11 344											
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	5 501	442		444		446		5 501											
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476													
Immobilisations financières		480		482		484		486													
TOTAL		490	16 845	492		494		496		16 845											
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations, dotations de l'exercice		Diminutions, amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500	11 109	502		504	181	506		11 291											
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	4 472	532		534	600	536		5 072											
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566													
TOTAL		570	15 582	572		574	781	576		16 363											
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1		2		3		4		5											
		6		7		8		9		10											
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
		Plus-values taxables à 19 % (1)	579		Regularisations	590	583	594	595												
TOTAL					596	585	597	599													

SAE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat Préparatoire

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>étension</u>										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
	Dotations		Reprises								
Fonds commercial	681		683								
Autres immobilisations incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL	770		775								
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes										
2											
3											
4											
5											
6											
7											
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD									780		
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982									
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis									
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter									
Déficits imputés		983									
Déficits reportables		984									
Déficits de l'exercice		960									
Total des déficits restant à reporter		970									
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI (dont cotisations facultatives Madelin)										325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380	2 0 8 1 4
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSAG - CRDS										326	
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	4 3 5 0 4
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	3 1 3 9 6
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation de l'entreprise: @ension		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01/01/2022 et clos le: 31/12/2022		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *:		376	3,00
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		661	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	340 665
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	340 665
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	247
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	194 745
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	194 992
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	148 786
Variation négative des stocks		145	109 294
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	35 872
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	23 163
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	309
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	317 424
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	218 233
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	218 233
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	340 665
Effectifs au sens de la CVAE *		023	3,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	0 1 / 0 1 / 2 0 2 2 160 3 1 / 1 2 / 2 0 2 2
Date de cessation			/ /
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122022

SIREN

8 1 0 1 9 5 3 8 8

Dénomination de l'entreprise

@tension

Adresse (voie)

Rue Couture du haut bois ZA du Buisson

Code postal

27600

Ville

SAINT-AUBIN-SUR-GAILLON

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	250

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BENARD Prénom(s) Thomas
Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 250
Naissance: Date 04/04/1984 N° Département 27 Commune Evreux Pays FRANCE
Adresse : N° 5 Voie ROUTE DE SAINT VIGOR
Code Postal 27490 Commune CLEF VALLEE D'EURE Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique BOSSARD Prénom(s) ROMAIN
Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 250
Naissance: Date 17/07/1988 N° Département 91 Commune ORSAY Pays FRANCE
Adresse : N° 39 Voie RUE ARISTID BRIAND
Code Postal 27120 Commune MESNILLE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122022

SIREN

8 1 0 1 9 5 3 8 8

Dénomination de l'entreprise

@tension

Adresse (voie)

Rue Couture du haut bois ZA du Buisson

Code postal

27600

Ville

SAINT-AUBIN-SUR-GAILLON

1- NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays	

SAOIE Experts-comptables Janvier 2023 : EMI préparatoire

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT SD.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Toujours à date du service

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société				Adresse du siège social	
Extension Société de culture du haut bois 2A du Buisson 84500 SAINT-AUBIN-SUR-GAILLON					
SIRET 810195388000014				Mét :	
Adresse du principal établissement				Ancienne adresse en cas de changement	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées 4321A				Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		6 597	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 10 %		PV exonérées (art 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 10 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies 0 A			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies					
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom/Adresse N°	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom/Adresse N°	
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	X	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
EBP					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable				Nom et adresse du conseil	
FITECO SAS 893 Route de Paris 27000 EVREUX				Tél: 0232391261	
CGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné				Date: 29032023 Lieu: SAINT-AUBIN-SUR-GAILLON	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné				Qualité et nom du signataire: Gérant Thomas BENARD	
Signature					
Examen de conformité fiscale (ECF)		prestataire :			

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2023

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e					
				f					
				g					
				h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j					
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)					
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
1		2	3	4	5	6	7	8	
Thomas BENARD Gérant		250	2022						
3 B Chemin de la Sablonnière 27600 FONTAINE BELLENGER									
Romain BOSSARD		250	2022	42 600					
39 RUE ARISTIDE BRIAND 21120 MESNILLES									
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES		à 0 %	à 15 %	à 19 %			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾		MVL T restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
		MVL T imputée sur les PVL T de l'exercice							
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁷⁾		MVL T réalisée au cours de l'exercice							
		MVL T restant à reporter							
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

Certifié conforme à
l'original

PROJETS DE RESOLUTIONS

@TENSION
Electricité Générale & Plomberie
ZA du Buisson - 27600 ST AUBIN SUR GAILLON
02 32 53 59 85
Siret 810 195 388 00022

Première résolution

La collectivité donne acte à la gérance de ce que les dispositions légales et statutaires concernant tant la convocation de l'Assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et, notamment de la mise à disposition des associés, pendant les quinze jours qui ont précédé l'Assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

Deuxième résolution

Rapport de la Gérance sur les conventions visées à l'article L223- 19 du code de commerce :

Aucune convention visée audits articles n'étant intervenue ou poursuivie au cours de l'exercice écoulé, l'Assemblée Générale approuve ledit rapport, sans aucune réserve.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du gérant, approuve ledit rapport, sans aucune réserve, ainsi que les comptes et le bilan de l'exercice clos **le 31 décembre 2022** tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice de **41 073 Euros**.

L'Assemblée Générale donne quitus total et sans réserve au gérant pour sa gestion, concernant l'exercice écoulé.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale approuvant l'affectation des résultats proposée par le gérant décide d'affecter ce bénéfice au compte report à nouveau :

Report à nouveau **41 073 Euros**

Cinquième résolution

Par délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du **17 Mai 2023**, la rémunération de la gérance a été fixée à **21 600 € annuelle**.

L'Assemblée constate que le gérant n'a pas pris la rémunération telle que fixée ci-dessus prévue au titre de l'exercice et propose de reporter celle-ci sur les exercices ultérieurs en fonction du résultat de l'exercice.

La Gérance se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

RB

TB

@TENSION

Société à Responsabilité Limitée au capital de 12 500 Euros
Rue Couture du Haut Bois ZA DU BUISSON – 27600 SAINT AUBIN SUR GAILLON
R.C.S EVREUX N° 810 195 388

PROCÈS VERBAL DE DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 17 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois

Le 17 Mai

Au siège social,

Les associés de la SARL @TENSION se sont réunis, sur convocation de la gérance.

Etaient présents :

Monsieur BENARD Thomas, propriétaire de 250 parts,
Associé de la société @TENSION.

Monsieur BOSSARD Romain, propriétaire de 250 parts,
Associé de la société @TENSION.

L'assemblée réunissant ainsi le quorum requis peut valablement délibérer.
Monsieur Thomas BENARD en tant que gérant préside la séance.

Le gérant dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence signée des associés présents
- les statuts de la société
- le rapport de gestion du Gérant
- le texte des résolutions

Il rappelle que, conformément à la loi tous les documents ont été adressés aux associés quinze jours avant la présente assemblée.

La collectivité donne acte à la gérance de ce que les dispositions légales et statutaires concernant tant la convocation de l'Assemblée que la communication ont été respectées et, notamment de la mise à disposition des associés.

RB TB

Puis, il rappelle que les associés sont réunis ce jour à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de la gérance sur la marche de la société durant **l'exercice 2022**
- Rapport de la Gérance sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce
- Approbation des comptes
- Affectation des résultats de l'exercice
- Rémunération du gérant
- Questions diverses.

Le Gérant donne ensuite lecture du rapport de gestion.

Cette lecture terminée, le Gérant déclare se tenir à la disposition de l'Assemblée pour fournir à ceux des membres qui le désireraient, toutes explications et précisions nécessaires, ainsi que pour répondre à toutes observations qu'ils pourraient juger utile de formuler.

Personne ne demandant plus la parole, le Gérant met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité donne acte à la gérance de ce que les dispositions légales et statutaires concernant tant la convocation de l'Assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et, notamment de la mise à disposition des associés, pendant les quinze jours qui ont précédé l'Assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Rapport de la Gérance sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce :

Aucune convention visée audits articles n'étant intervenue ou poursuivie au cours de l'exercice écoulé, l'Assemblée Générale approuve ledit rapport, sans aucune réserve.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RB 

Puis, il rappelle que les associés sont réunis ce jour à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de la gérance sur la marche de la société durant l'**exercice 2022**
- Rapport de la Gérance sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce
- Approbation des comptes
- Affectation des résultats de l'exercice
- Rémunération du gérant
- Questions diverses.

Le Gérant donne ensuite lecture du rapport de gestion.

Cette lecture terminée, le Gérant déclare se tenir à la disposition de l'Assemblée pour fournir à ceux des membres qui le désireraient, toutes explications et précisions nécessaires, ainsi que pour répondre à toutes observations qu'ils pourraient juger utile de formuler.

Personne ne demandant plus la parole, le Gérant met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité donne acte à la gérance de ce que les dispositions légales et statutaires concernant tant la convocation de l'Assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et, notamment de la mise à disposition des associés, pendant les quinze jours qui ont précédé l'Assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Rapport de la Gérance sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce :

Aucune convention visée audits articles n'étant intervenue ou poursuivie au cours de l'exercice écoulé, l'Assemblée Générale approuve ledit rapport, sans aucune réserve.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RB TB

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du gérant, approuve ledit rapport, sans aucune réserve, ainsi que les comptes et le bilan de l'exercice clos le **31 décembre 2022** tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice de **41 073 €**.

L'Assemblée Générale donne quitus total et sans réserve au Gérant pour sa gestion, concernant l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuvant l'affectation des résultats proposée par le gérant décide d'affecter cette perte au compte report à nouveau :

Report à nouveau **41 073 Euros**

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

Par délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du **17 mai 2023**, la rémunération de la gérance a été fixée à **21 600 € annuelle**.

L'Assemblée constate que le gérant n'a pas pris la rémunération telle que fixée ci-dessus prévue au titre de l'exercice et propose de reporter celle-ci sur les exercices ultérieurs en fonction du résultat de l'exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité, sauf la voix de l'intéressé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix huit heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par tous les associés.

RB IB

@TENSION

Société à Responsabilité Limitée au capital de 12 500 Euros
Rue Couture du Haut Bois ZA DU BUISSON – 27600 SAINT AUBIN SUR GAILLON
R.C.S EVREUX N° 810 195 388

Proposition d'affectation du résultat soumis à
L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice
Clos le 31 décembre 2022.

Sur les résultats de l'exercice :

Ainsi que nous l'avons vu tout à l'heure, l'exercice considéré se solde par un bénéfice de
41 073 euros.

Nous vous proposons de l'affecter au compte report à nouveau :

Report à nouveau **41 073 Euros**

Pour extrait certifié conforme

LA GERANCE

